

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Enercoop-fait-le-pari-de-l>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°43 > **Enercoop fait le pari de l'électricité verte**

1er août 2009

Enercoop fait le pari de l'électricité verte

Plus de 3 000 foyers pionniers ont choisi de s'approvisionner à 100 % en électricité d'origine renouvelable. Et vous ?

Le parc éolien qui surgira de terre l'an prochain sur la commune de Saulces-Champenoises (Ardennes) n'est pas un parc comme les autres. Il s'agit du premier parc éolien citoyen de France. Ses propriétaires sont les 72 premiers sociétaires de la nouvelle Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Enercoop Ardennes. On trouve, parmi ces sociétaires des particuliers, des associations, des coopératives et les collectivités locales environnantes, dont les deux communautés de communes des Crêtes préardennaises et de Meuse-et-Semoy, qui réunissent 35 000 habitants. "Les élus se sont demandé comment développer de l'éolien citoyen, comment partager les bénéfices. C'est de là qu'est née la coopérative", explique Stéphane Chatelin, directeur d'Enercoop Ardennes.

Une coopérative au service des citoyens

La coopérative prévoit d'investir dans différents moyens de production d'électricité d'origine renouvelable. "On va symboliquement installer nos premiers 30 m2 de panneaux solaires photovoltaïques cette année. Mais 500 m2 de panneaux solaires sont déjà prévus sur des toits mis à disposition par des entreprises et une école", poursuit le directeur. Doivent également voir le jour une unité de production de biogaz envisagée par deux agriculteurs, des installations de petit hydraulique et, surtout, la mise en service fin 2010 ou début 2011 des huit éoliennes, d'une puissance totale de 16 mégawatts.

"Les consommateurs deviennent propriétaires des moyens de production. Cela permet de relocaliser l'énergie, de garantir une autonomie énergétique et d'acheter l'électricité au prix du coût de production et non plus au prix du marché", explique Julien Noé, directeur adjoint de la Scic Enercoop, la société coopérative créée au niveau national en 2005. C'est lui la tête pensante. Il est l'auteur d'un mémoire universitaire d'économie politique de l'énergie consacré à la création d'une coopérative de production et distribution d'électricité verte sur le modèle des sociétés allemande Greenpeace Energy et belge Ecopower, qui ont aujourd'hui pignon sur rue, la première avec près de 100 000 abonnés, la seconde avec 15 000.

En 2004, l'année où le marché de l'électricité s'ouvre aux clients professionnels (avant qu'il ne s'ouvre aux particuliers en 2007), Julien Noé rencontre Patrick Behm, informaticien qui a décidé de

tourner la page. Ils créent ensemble Enercoop, épaulés par une série de 22 acteurs de la mouvance écologiste, Greenpeace, le Comité de liaison des énergies renouvelables (Cler), les magasins Biocoop, la société coopérative de finances solidaires Nef, le Réseau "Sortir du nucléaire" etc.

Aujourd'hui, ils sont 3 300 pionniers, 3 300 foyers consommateurs d'électricité verte, dont 2 500 sociétaires.

"Nous n'inventons rien. Au Danemark, 25 % de l'éolien appartient à des coopératives, fait savoir Julien Noé. C'était aussi un système qui existait en France avant la création d'EDF : les agriculteurs avaient créé des sociétés coopératives agricoles et électriques pour électrifier les campagnes." Le concept a resurgi, version XXI^e siècle, et commence à faire des émules. Chaque mois, Enercoop enregistre 200 nouveaux clients, presque toujours sociétaires. "On vise les 6 000 consommateurs à la fin de l'année et l'équilibre financier en 2010", précise Patrick Behm.

Devenir producteur d'électricité verte

"La création d'oligopoles sur le marché européen de l'électricité, la raréfaction à venir des ressources fossiles et la montée attendue des prix, tout indique que l'énergie deviendra un problème social, pronostique Julien Noé. D'où la nécessité de s'affranchir des fluctuations des prix du marché en devenant producteur d'électricité verte." Concrètement, Enercoop prévoit d'essaimer localement en créant des coopératives de production et de distribution. Enercoop Ardennes en est la première réalisation. Enercoop Rhône-Alpes et Enercoop Nord-Pas-de-Calais sont en gestation.

En attendant de bénéficier de ses propres moyens de production, Enercoop fonctionne en achetant de l'électricité verte à des producteurs indépendants de biomasse, solaire, hydraulique et éolien. Une phase transitoire délicate pour l'entreprise. L'an dernier, elle a pris de plein fouet la flambée des prix de l'électricité. "Cela aurait pu nous faire couler, admet Patrick Behm. Car à la différence d'EDF, nous ne bénéficions pas d'aides de l'État pour acheter l'électricité verte. Aides que chaque consommateur paye sur sa facture, au titre de la contribution au service public de l'électricité, la CSPE." Ce qui a d'ailleurs fait l'objet, en 2006, d'un dépôt de plainte pour distorsion de concurrence auprès de la Commission européenne. Plainte toujours en cours d'instruction.

L'électricité verte est aussi 30 % plus chère pour le consommateur. "Il faut relativiser, cela représente 10 € par mois sur une facture de particulier, hors chauffage électrique bien sûr", précise Stéphanie Lacomblez, chargée de la communication d'Enercoop. "On peut consommer moins et mieux, à confort constant, et compenser aisément le surcoût", fait valoir Patrick Behm, qui ajoute : "Ce surcoût disparaîtra avec la fin du tarif réglementé en 2010. En Belgique, Ecopower vend déjà son électricité moins cher que le prix du marché."

Reste aussi à rassurer le consommateur. "L'irréversibilité, c'est-à-dire l'impossibilité pour un abonné qui quitte EDF de revenir au tarif réglementé, a terrifié tout le monde", se rappelle Julien Noé. Cette disposition abusive a beau avoir été levée début 2008, elle est restée gravée dans les esprits. "Les gens ont peur d'éventuelles coupures d'électricité : ils ignorent qu'ils gardent le même compteur, la même qualité de service, les mêmes dépannages", ajoute Stéphanie Lacomblez. Production et distribution de l'électricité sont en effet deux activités séparées. S'approvisionner auprès d'Enercoop signifie seulement que l'entreprise injecte sur le réseau une production d'électricité d'origine renouvelable équivalant aux quantités consommées par le client. Enercoop a été certifié "Clair' énergie" par les collectivités locales.

Souscrivez à l'offre d'électricité verte d'ENERCOOP

Faites comme le Réseau "Sortir du nucléaire", souscrivez à l'offre garantie 100% énergies renouvelables d'Enercoop, informez-vous en quelques clics sur : <https://www.enercoop.fr/> ou téléphonez maintenant au 0810 060 050.

Vous agirez ainsi concrètement pour la sortie du nucléaire !

Marie VERDIER

Source : La Croix du 3 avril 2009